

Pour toutes questions :

[recette@kaerjeng.lu](mailto:recette@kaerjeng.lu)

Tél. 500 552 342/343  
Fax 500 552 349

4/611//240000/99001 250 €  
N°GESCOM  
Champ réservé à l'administration communale

**PRIME D'ACQUISITION SUPPLÉMENTAIRE**  
Prière de remplir et de remettre à l'accueil / Guichet du citoyen

**Demandeur de la prime**

Nom & prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse (n°, rue, code postal, localité) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Banque : \_\_\_\_\_ N° LU \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Madame le Bourgmestre,

Par la présente, je me permets de solliciter auprès de la commune de Käerjeng une prime d'acquisition supplémentaire pour ma maison / mon appartement<sup>1</sup> situé(e) à la même adresse que ci-dessus.

à la naissance de mon enfant : \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

J'ai eu ma première prime d'acquisition le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Par l'apposition de ma signature, je certifie l'exactitude des renseignements fournis et l'acceptation des conditions d'octroi (au verso de la présente)

\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature) \_\_\_\_\_

### **Conditions à remplir pour l'octroi d'une prime de construction / d'acquisition**

(suivant délibération n° 20 du conseil communal en sa séance du 13 janvier 2012)

- La prime de construction est accordée pour la création de nouveaux logements.
- La prime d'acquisition est accordée pour l'achat d'un logement existant, y compris les transformations et une reconstruction après démolition (sans création de nouveaux logements).
- Le domicile du demandeur doit se trouver à l'adresse de l'immeuble pour lequel une prime est demandée.
- Le requérant ne doit pas être propriétaire, ni avoir un droit d'usufruit d'un autre immeuble.
- L'immeuble pour lequel une prime communale a été payée doit être habité pendant au moins 10 ans par le requérant, autrement, la prime devra être restituée à la commune.
- Le supplément pour un enfant doit être demandé endéans les douze mois après la naissance.